

“Respect-Santé-Nature”

La nouvelle association naturiste du CHM de Montalivet

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

Roubaix, le 26 mai 2016

Monsieur Olivier GANIVENQ Tohapi-Socnat

Espace Don Quichotte

547 quai des Moulins

B.P. 4004834202 Sète Cedex

Monsieur le Président Directeur Général,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 12 mai de retour à mon domicile après un court séjour au CHM.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, notamment au cours d'échanges avec Madame Lynch, d'alerter sur les difficultés de concertation que nous rencontrons avec la direction du CHM. Nous avons pourtant annoncé, dès la création de notre association, notre volonté d'être une force de propositions, au service des usagers du CHM et des valeurs du naturisme, privilégiant le dialogue, mais sans renoncer toutefois à exprimer des désaccords quand nous sentons que des projets vont à contre sens.

Nous sommes informés de ces projets par les rumeurs ou par les informations diffusées par l'ANM qui semble bénéficier d'un privilège bienveillant, ce qui nous interroge. Cette façon arbitraire de considérer différemment les associations a créé un état d'esprit malsain dans les relations avec la direction et entre les associations elles-mêmes. Elle nous amène aussi à devoir contester les choix inadaptés que nous constatons plutôt que de contribuer en amont à faire connaître les attentes des naturistes que nous représentons et qui sont nombreux à nous faire confiance. Peut-être ces pratiques de direction tiennent-elles d'un passé dont nous sommes, pour notre part, complètement étrangers.

Suite à nos actions concernant l'Internet au CHM, dont nous vous avons fait part, nous avons apprécié l'initiative que vous avez prise de mettre en œuvre la concertation qui manquait avec les représentants des usagers, avant de prendre une décision. Suite à cela, nous avons également apprécié la manière dont Madame Lynch a mené cette concertation jusqu'à présent.

De la même manière, le contenu de votre courrier nous laisse espérer un changement important qui peut contribuer à installer un climat de dialogue plus serein. C'est l'une des spécificités des centres naturistes : l'engagement de ceux qui y séjournent régulièrement et qui attendent de pouvoir participer, s'exprimer sur les choix à faire pour promouvoir des évolutions qui favorisent une pratique authentique du naturisme. Nous sommes persuadés que les actions qui favorisent la promotion des valeurs naturistes ont non seulement un sens et une résonance particulière auprès des usagers, mais aussi qu'elles peuvent permettre à votre société de se différencier des autres acteurs du secteur touristique.

Vous pouvez donc compter sur nous pour participer activement aux réunions trimestrielles que vous proposez avec les objectifs tels que vous les avez précisés.

MAIS, force est de constater qu'en même temps que nous recevons ce courrier, des décisions sont prises, encore aujourd'hui, sans aucune concertation : la réfection de la couverture de la piscine. Certes la question a été rapidement évoquée au cours de la dernière Assemblée Générale (sans être inscrite à l'ordre du jour), mais des propositions divergentes ont été exprimées (y compris le démontage de la structure existante pour l'utiliser à un autre usage plus pertinent) attestant du fait que ce projet est loin de faire l'unanimité.

La couverture de la piscine a fait l'objet d'une large désapprobation dès son installation. Certains ont remercié le destin qui a permis au premier coup de vent l'envolée de toute une partie. Nombreux sont ceux qui regrettent la piscine découverte bien plus adaptée, une fois de plus, à un centre naturiste : profiter de l'espace, de l'air, du soleil. Mais, qui plus est, les travaux seraient programmés au mois de juin ! Cela veut dire que certaines personnes qui ont prévu de séjourner au CHM, avec l'idée de profiter de la piscine annoncée comme ouverte, en seront privés sans aucune information préalable. Le parc aquatique ne pourra bien évidemment pas se substituer à la piscine de natation. C'est consternant. Comble de l'incohérence, la direction rappelle régulièrement que les travaux sont interdits à partir du 15 juin pour garantir le calme nécessaire à un séjour de qualité. Comment rester crédible si la piscine est encore en chantier après cette date, ce qui est fort probable ! En outre les vacanciers de juillet et août n'ont absolument pas besoin de cette couverture. Pourquoi cette précipitation soudaine alors qu'on a laissé les choses en l'état pendant plus d'un an ?

Des nageurs qui fréquentent quotidiennement la piscine ont eu vent vers la mi-mai et par la rumeur de ce projet de travaux. Ils ont cherché à se renseigner auprès de l'accueil qui lui non plus n'était pas au courant ! Une fois de plus, il semble que seule l'ANM ait été informée de la décision consécutive à l'Assemblée Générale puisqu'elle est évoquée dans un courrier envoyé à leurs adhérents. Scandalisés, ces nageurs ont spontanément pris l'initiative de lancer une pétition. Ils nous ont sollicités. Dans ce contexte, nous avons estimé de notre devoir était de soutenir cette pétition.

L'ADUN a fait de même. Bien que la fréquentation ne soit pas encore très importante au mois de mai, elle a tout de suite été appréciée par bon nombre d'usagers, et, ce qui est remarquable, par les habitués de la piscine. Alors pourquoi poursuivre dans une voie désapprouvée par le plus grand nombre ?

C'est pourquoi nous vous demandons expressément, Monsieur Ganivenq, d'intervenir pour reporter ces travaux après la saison. Ce qui permettra également le début d'une concertation qui n'a pas eu lieu pour l'instant, afin de réfléchir ensemble sur ce qui convient le mieux pour cette piscine, vous faire part des attentes que nous aurons recensées auprès des usagers et vous présenter d'éventuelles propositions, bref, faire vivre concrètement les objectifs que vous avez évoqués dans votre courrier du 12 mai.

Nous espérons que vous comprendrez la légitimité de cette demande et notre volonté d'éviter une nouvelle fois d'être contraints de nous opposer à un projet de la direction.

Pour le bureau de « Respect – Santé – Nature », Avec mes respectueux sentiments,

Le président, Bernard DEROO